

Dans la crise actuelle, **l'heure est aux choix** au sein de chaque université, de chaque composante et de chaque formation concernant la tenue ou non des examens de semestre pairs ; **des choix qui déchirent chacun d'entre nous car ils nous obligent à confronter plusieurs rationalités par nature incommensurables** : des principes sanitaires, pédagogiques, de motivation des étudiants, de valeur des diplômes, d'égalité de traitement entre les étudiants.

L'ordonnance 2020-351 du 27 mars rappelle d'ailleurs que les modifications des modalités de contrôles des connaissances doivent être faites « dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation ».

La question qui est posée à chaque enseignant n'est pas technique. L'évaluation à distance des examens de semestre pairs ne s'impose pas à nous. La question de la fin de l'année universitaire, mais aussi de la prochaine année, est politique. Si l'université est l'école de l'émancipation alors la question cruciale n'est pas celle de l'évaluation, qui n'en est qu'un des moyens. Tout est fait aujourd'hui, via des tableaux Excel à faire remonter dans la bureaucratie de nos composantes, comme si la distance des étudiants n'était finalement qu'une péripétie que la technique peut résoudre.

A défaut d'un débat pourtant nécessaire au sein du CAC-CFVU de notre université, **le Snesup-FSU vous incite au sein de chaque formation, de chaque équipe pédagogique, à remettre l'ensemble des principes en jeu au cœur des décisions prises collégalement, sans se laisser déborder par les éléments techniques.** Il vous propose quelques éléments de réflexion :

- [La position nationale du Snesup](#) , ci-dessous
- [Des enquêtes sur les situations des étudiants pendant le confinement](#)
- [La tribune Mediapart d'un collègue de l'Université de Bordeaux](#)
- le mail de la CGT UM-UPV aux personnels UM, du 14/04 à 18h32